



Espace Loisirs



HORAIRES D'OUVERTURE ET D'ACCES

L'accès au City-stade est autorisé aux horaires suivants :

Du 1er avril au 31 octobre : de 8h00 à 21h00

Et du 1er novembre au 31 mars : de 8h00 à 18h00

Sauf manifestations particulières, associatives ou communales ou les horaires peuvent être potentiellement élargis par arrêté municipal au cas par cas

CONDITIONS D'UTILISATION

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage.

L'accès à l'équipement par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents.

La commune de Mietesheim décline toute responsabilité en cas d'accident et vols.

Toute dégradation sera sanctionnée.

INTERDICTIONS

D'accès aux animaux en liberté, aux deux-roues, aux skates et aux rollers sur le terrain de pétanque ainsi que sur le City-stade.

De grimper et de se suspendre aux différentes structures.

De déposer les bancs mis à votre disposition sur les terrains de pétanque et City-stade

D'utiliser le terrain pour des activités non compatibles avec le site. La commune seule définit et régule les activités autorisées.

De faire du feu dans toute l'enceinte de l'espace loisirs.

L'accès au stade de football arrière est interdit.



NUMEROS UTILES



En cas d'accident, appeler le 15 ou le 112 (SAMU), le 17 (Police-Gendarmerie), le 18 (Pompiers).

Maintenance : Mairie de Mietesheim : 03 88 90 30 65 ou

secretariat@mietesheim.fr

CET EQUIPEMENT EST LE VOTRE, RESPECTEZ-LE !